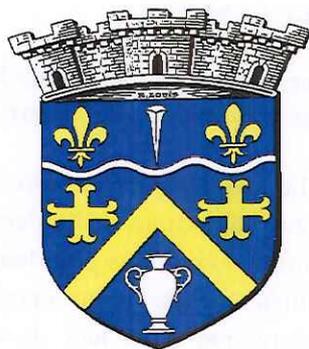


## **PROCES VERBAL**



**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 novembre 2011**

**La séance est ouverte à 20 H 00, sous la présidence de M. Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT.**

**M. LE MAIRE.** - Nous ouvrons la séance. Je vais procéder à l'appel.

*(Monsieur le Maire procède à l'appel des noms)...*

Le quorum est atteint.

Il nous faut désigner un secrétaire de séance. J'ai eu la candidature de Christian BOUARD. Y a-t-il d'autres candidats ? (Non). Il sera donc notre secrétaire de séance.

### **Décisions ayant été prises en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Vous avez eu connaissance d'un certain nombre de décisions du Maire.

#### **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 septembre 2011**

Avez-vous des observations sur ces procès-verbaux ? (Non). Y a-t-il des avis contraires à son adoption, je n'en vois pas, il est donc adopté à l'unanimité.

#### **I. AFFAIRES GENERALES**

**Rapporteur : Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT**

- 1) Installation d'un nouveau conseiller municipal : Madame Marie-Laure BRANLÉ**
- 2) Installation d'un nouveau conseiller municipal : Monsieur Stéphane DELHOMME**

**M. LE MAIRE** - L'ordre du jour appelle maintenant les affaires générales avec l'installation de deux nouveaux conseillers municipaux suite aux démissions de Madame GARINEAUD et de Mademoiselle SEBBAG que je tenais à remercier en notre nom à tous pour leur implication et leur travail autour de cette table quelques soient nos sensibilités aux uns et aux autres, je pense que l'engagement public mérite toute la reconnaissance et mérite que nous leur disions collectivement merci. Je pense notamment à Alice SEBBAG qui était élue depuis le début du mandat donc qui aura fait pratiquement 3 ans autour de cette table, Nicole GARINEAUD nous a rejoint un petit peu plus tard ; et qui ont participé de manière utile aux travaux municipaux. Donc il convient, c'est un donné acte, d'installer Marie-Laure BRANLÉ et Stéphane DELHOMME en leur lieux et places puisque ce sont les suivants de liste pouvant monter.

Il convient également de procéder aux remplacements de Mesdames GARINEAUX et SEBBAG au sein des commissions municipales dont elles étaient membres donc à ce moment là je vais vous demander à moins que vous vouliez que l'on ait un vote à bulletin secret ou que l'on refonde les commissions, je vais vous redonner les commissions dans lesquelles elles étaient pour que vous puissiez m'indiquer qui de votre groupe les remplace, que ce soit d'ailleurs Madame BRANLÉ ou Monsieur DELHOMME ou des élus déjà préalablement autour de la table dans votre groupe.

**M. RICHOMME** - Je voudrais juste prendre la parole parce que c'est quand même deux élus de mon groupe et donc je voulais les remercier très chaleureusement au nom du groupe et de ceux qui sont bien au-delà du groupe qui travaillent constamment avec nous depuis 2007. Alice et Nicole étaient avec nous dès le départ, elles ont été très actives et nous leur sommes énormément reconnaissants pour tout ce qu'elles ont fait et continuent de faire auprès de nous. Elles ont malheureusement l'une et l'autre décidé de quitter la commune, donc elles ont en responsabilité remis leur mandat à deux suivants de liste. Je stoppe toute polémique qui peut être faite autour de ces démissions, nous nous entendons bien et nous allons vous le prouver et nous l'avons déjà prouvé.

Concernant les commissions, nous avons des propositions, je pensais qu'une nouvelle délibération devait prendre acte des changements dans ces commissions.

**M. LE MAIRE** - Alors, uniquement si nous refondons intégralement les commissions, si l'on est sur un remplacement, en l'espèce je vous propose de le faire ici sinon nous procéderons à une délibération refondant les commissions lors d'un prochain conseil municipal.

Dans un souci de rapidité je vous propose de le faire, sauf avis contraire, de cette manière là, s'il s'agit uniquement de remplacer les deux membres de votre groupe démissionnaires.

Si vous souhaitez que l'on ait une refonte générale au sein de votre groupe et pourquoi pas de la majorité, on le fera au travers d'une délibération générique au mois de décembre.

**M. RICHOMME** - Nous allons être pragmatique, je suis d'accord, nous allons essayer d'avancer au plus vite et nous allons prendre les commissions une par une et je vous ferais des propositions de substitution.

**M. LE MAIRE** - Donc en Commission des Finances, vous aviez trois membres, vous-même, Thierry GUEZO et Alice SEBBAG. Alice SEBBAG ayant démissionné, qui souhaitez-vous voir la remplacer ?

**M. RICHOMME** - Stéphane DELHOMME.

**M. LE MAIRE** - Je vous remercie. Nous avons ensuite le Commission Urbanisme, Travaux voirie, Sécurité et bâtiment. Vous y siégiez avec Thierry GUEZO et Alice SEBBAG.

**M. RICHOMME** - Stéphane DELHOMME.

**M. LE MAIRE** - Nous avons ensuite la Commission Culture, Sports et Vie associative dans laquelle siège Thierry GUEZO, Audrey OSSENI et siégeait Nicole GARINEAUD.

**M. RICHOMME** - Stéphane DELHOMME.

**M. LE MAIRE** - Nous avons ensuite la Commission Vie scolaire, Périscolaire, jeunesse. Les trois membres pour l'opposition : Damien MARILLER, Thierry GUEZO et Nicole GARINEAUD.

**M. RICHOMME** - Marie-Laure BRANLÉ.

**M. LE MAIRE** - Nous avons ensuite la Commission Animation, Communication. Alors Damien MARILLER y est toujours. Par contre, il y avait Nicole GARINEAUD et Alice SEBBAG.

**M. RICHOMME** - Stéphane DELHOMME et Marie-Laure BRANLÉ.

**M. LE MAIRE** - Très bien. Nous avons ensuite la Caisse des Ecoles où Damien MARILLER siégeait avec Nicole GARINEAUD.

**M. RICHOMME** - Marie-Laure BRANLÉ.

**M. LE MAIRE** - Très bien. Le Comité technique paritaire et le Comité d'Hygiène et de sécurité. Vous en êtes membre titulaire et Alice SEBBAG en était membre suppléante.

**M. RICHOMME** - Stéphane DELHOMME en suppléant.

**M. LE MAIRE** - Très bien. J'ai la Commission communale d'accessibilité des personnes handicapées avec six personnes représentant le Conseil Municipal, avec pour l'opposition, nous avons Damien MARILLER et Alice SEBBAG.

**M. RICHOMME** - Marie-Laure BRANLÉ.

**M. LE MAIRE** - Très bien.

**M. RICHOMME** - Il y a une représentation de notre groupe au sein du Conseil d'Administration du Collège, ce ne sera plus Madame SEBBAG, mais Stéphane DELHOMME qui nous représentera.

**M. LE MAIRE** - Très bien.

**M. RICHOMME** - Et concernant la Commission Petite Enfance et Affaires sociales, je cède ma place à Marie-Laure BRANLÉ.

**M. LE MAIRE** - Très bien. Le secrétariat de séance a eu le temps de prendre note de l'ensemble de ces demandes, je vous propose, sauf avis contraire, de les mettre aux voix à main levée. Y-a-t-il des avis contraires pour un vote à main levée, je n'en vois pas. Concernant ces propositions, des avis contraires ? Je n'en vois pas.

## **Le Conseil Municipal,**

**Prend acte** de l'installation de Madame Marie-Laure BRANLÉ et de Monsieur Stéphane DELHOMME en qualité de conseiller municipaux et de leurs désignations au sein des commissions municipales.

### **3) Présentation du rapport d'activité 2010 de la CCVE**

**M. LE MAIRE** - Comme vous le savez, chaque année l'intercommunalité est amenée à soumettre son rapport d'activité dont vous avez pu avoir connaissance donc je ne vais pas vous faire l'affront de vous le relire ce qui serait extrêmement pénible pour tout le monde. Je ne sais pas s'il y a des questions ou des interrogations particulières là-dessus ?

**M. RICHOMME** - Non ce ne sont pas des questions mais des remarques et puis peut-être, pas un débat mais des propositions ou simplement des questions par rapport à la CCVE et la relation CCVE – Mennechy. On a ce rapport qui nous dit qu'au bout d'un an, la CCVE a fait pleins de choses, je prends acte. Je prends acte qu'elle a construit une aire d'accueil de 21 ou 22 places cet été à Mennechy, dont nous n'avons pas eu connaissance autour de cette table et très peu d'informations. C'est quand même au Conseil Municipal de nous relayer ce genre d'informations. La CCVE a participé aux Journées de la Prévention Jeunesse, la CCVE participe au sein de nombreuses associations menneçoises, la CCVE a participé pour que l'on ait un deuxième terrain de football synthétique, ce qui n'est pas négligeable pour Mennechy par rapport aux autres communes de la CCVE. La CCVE nous a fait des propositions, ce n'est pas le moment pour en juger, mais pour une reprise de notre stade nautique. Je crois que si j'ai bien lu le rapport, il y a 8,5 millions d'euros de subventions qui ont été promises pour cette reprise. Ce sont des choses qui intéressent énormément les menneçois. Nous avons eu la chance, notre groupe en 2008, avec Monsieur Xavier DUGOIN, Maire, d'avoir un représentant au sein de la CCVE ce qui nous permettait en ayant 40 % des voix, je vous le rappelle aux élections municipales, d'avoir une représentativité de notre groupe et de ce que nous représentions au sein des Menneçois, ce qui est la démocratie. Comme nous sommes présents dans les commissions municipales peut-être de l'opposition et par rapport au prorata des résultats que nous avons fait, ce geste de Monsieur DUGOIN a été tout à l'honneur de la République et de la démocratie donc on avait un siège au sein de la CCVE. Aujourd'hui, nous n'avons plus ce siège, je peux comprendre, je ne suis pas naïf. Ce qu'il en est, c'est que depuis deux ans, nous n'avons plus aucune information concernant la CCVE de la part des représentants qu'il y a autour de cette table qui représentent Mennechy. Nous avons des représentants autour de cette table qui représentent Mennechy au Conseil Communautaire, nous n'avons au Conseil Municipal, aucune information sur les travaux du Conseil Communautaire, sur les décisions du Conseil Communautaire et sur les positions prises par Mennechy au Conseil Communautaire. De nombreuses fois depuis trois ans, j'ai pris la parole, sur de nombreux sujets et nous étions même d'accord, je prends par exemple la REOMI, où nous étions d'accord, pour le report, nous étions d'accord pour dire que la tarification était trop élevée et qu'elle était injuste pour les Menneçois. On a peut-être des accords au niveau communal mais souvent nous sommes aussi lucides et nous votons des choses qui sont aussi pragmatiques et intéressantes pour notre commune. Il en est de même pour le Conseil Communautaire. Donc je vous fais une demande c'est que nous souhaiterions récupérer ce poste qui serait une représentativité de notre groupe et des Menneçois au Conseil Communautaire et nous souhaiterions que les élus qui nous représentent au Conseil Communautaire nous rendent compte, en tout cas rendent compte à Mennechy et aux Menneçois du travail qui est fait. Nous avons la chance d'avoir un premier vice président que vous représentez, Monsieur le Maire, qui est en charge, je crois, du développement économique et nous avons une ZAC Montvrain II qui est en pleine construction et nous avons très peu d'éléments sur cette ZAC qui évolue et qui sera très importante en termes d'emplois et de redéploiement pour notre commune. Nous déplorons ce manque d'informations de la part de nos représentants donc nous demandons :

- Que nos représentants nous rendent compte
- Que nous puissions participer au débat communautaire.

**M. LE MAIRE** - Je vous remercie Monsieur RICHOMME. Je ne vais pas polémiquer avec vous sur ce sujet. Je vous répondrais juste en deux axes :

- Le premier, c'est qu'il n'y a pas pire aveugle que celui qui ne veut rien voir. Les Conseils Communautaires sont publics. Vous avez parfaitement toute latitude et tous loisirs de venir y assister. Si vous voulez être au fait des débats et des positions en temps réel, qui sont pris par les représentants de la ville de Mennecey au sein de l'Intercommunalité, c'est d'ailleurs ce que font un certain nombre d'élus de l'opposition d'autres communes qui viennent assister au Conseil Communautaire pour savoir ce qu'il s'y passe.
- Deuxième chose, l'information. Je ne suis pas chargé de la communication de la Communauté de Communes. La Communauté de Communes est un organe indépendant qui assure elle-même sa propre communication. Alors maintenant pour passer à côté de la Communication qui est faite par la CCVE et qu'il nous arrive de relayer, faut qu'en même le faire exprès. Que ce soit sur les journées préventions où nous avons plus que communiqué, ville et CCVE, que ce soit, effectivement sur la reprise du stade nautique au département et non pas à la commune, parce que de la façon dont vous le disiez, ça laissait transparaître un certain nombre d'interrogations et de doutes. Que ce soit au travers des travaux des terrains synthétiques sur Rideau, effectivement je pense qu'il y a beaucoup de choses sur lesquels il y a une communication très forte qui est faite et on voit également les travaux qui sortent. Quand on parle de la ZAC Montvrain II, la chose la plus parlante, ce sont les travaux que l'on voit sortir. Ensuite, dans la vie il y a un temps pour tout et le temps du débat sur ce que fait la Communauté de Communes en Conseil Municipal, il a lieu une fois par an. Il y a un rendez-vous très formel qui est le rendez-vous que nous avons aujourd'hui, où vous avez le rapport de ce qui a été fait par la Communauté de Communes que vous avez pu consulter, qui vous a appris des choses sur Mennecey et encore plus je pense sur ce que fait la Communauté de Communes ailleurs et c'est le moment, effectivement, c'est l'objectif, c'est aujourd'hui que l'on a ce débat. Maintenant, c'est un débat que nous n'aurons pas à chaque Conseil Municipal et puis dire qu'il n'y a aucune information sur ce que fait la Communauté de Communes, je crois que depuis un an et demi, deux ans que vous avez quitté la table du Conseil Communautaire, il n'y a pas eu une absence de débat de la ville concernant les sujets communautaires autour de cette table. Nous avons délibéré sur le schéma départemental qui a été l'occasion pour nous d'évoquer les questions d'intercommunalité et l'existence et le positionnement de la CCVE, on a discuté de la REOMI. Je crois vraiment que sur les sujets essentiels, il y a effectivement toujours eu autour de cette table une information. Nous l'avons, une fois de plus aujourd'hui et je serais tenté de dire, libre à vous, s'il y a tel ou tel sujet qui vient vous interpeller de poser la question ou de vous déplacer pour aller assister au Conseil Communautaire si vous voulez savoir la façon dont, d'une manière générale, les élus qui représentent la ville interviennent.

Ensuite, il y a la tentative de polémique sur le fait que vous ne siégez plus autour de la table du Conseil Communautaire. Vous savez en Essonne, sur les 196 communes, et les 90% de ces mêmes communes qui siègent dans les Conseils Communautaires, je ne suis pas convaincu que vous en trouviez aujourd'hui trois qui aient désigné des membres de leur opposition donc je suis particulièrement heureux pour mon prédécesseur qui à défaut de plaintes, vous lui trouviez des mérites et des vertus, ça me fait plaisir de l'apprendre aujourd'hui, je pense que ça lui fera encore plus plaisir, mais là-dessus nous faisons à Mennecey, la même chose que ce qui se passe à Evry, à Ris Orangis, à Ballancourt, à La Ferté Alais, à Brétigny, c'est la majorité qui représente le Conseil Municipal au sein du Conseil Communautaire. Alors on peut le déplorer, c'est le système démocratique français, c'est un système de démocratie représentative, on peut le regretter, mais c'est comme ça. Là-dessus je ne vais pas ouvrir de polémique stérile sur le manque d'information parce que ça c'est vraiment la dialectique d'une opposition qui est en mal pour trouver des angles, on peut se dire les choses entre nous, c'est de dire : « On n'est pas informé » ou ce qui est vraiment très stérile de dire « on n'est pas désigné pour représenter la commune ». Vous savez, on va même au-delà de nos obligations légales aujourd'hui, vous voyez on a remplacé sur le collège, il n'y a aucune obligation légale qu'il y ait des membres de l'opposition qui représentent la commune au sein des conseils d'administration des collèges et des lycées. On a pris la partie de le faire pour pouvoir exprimer un pluralisme au sein d'une communauté de communes où il y a souvent des débats passionnés, des débats tendus, où il y a une nécessité d'avoir une logique de cohérence, de groupe, une logique ou une commune parle d'une seule voix et ne cherche pas systématiquement à se morceler entre la majorité et l'opposition pour essayer de faire

de la politique menneçoise au niveau intercommunal. Ça n'est pas le choix que nous avons fait et malheureusement je ne vous donnerais pas satisfaction en revenant sur ce point là. Maintenant si vous avez des questions sur les actions de la CCVE, je serais heureux de vous répondre.

**M. RICHOMME** - Juste pour compléter parce que l'on ne va pas polémiquer vous avez raison, et le but, c'est que l'on puisse échanger, il y a de nombreuses communes en Essonne qui ont des partenaires de l'opposition dans la représentativité et je vous reprends, excusez-moi, juste sur les petites communes que vous avez citées comme Ris Orangis, puisqu'à Ris Orangis, il y a un membre de l'opposition qui siège au Conseil Communautaire à Evry donc ce n'est pas de bol, et deuxièmement, la transparence et le défaut d'information, je veux bien mais demain il y a un évènement communautaire, aucun de mon groupe n'a reçu d'invitation pourtant les invitations sont toutes parties en temps et en heure et sont arrivées à la Mairie de Mennechy. A ce jour, nous n'avons reçu aucune invitation donc elles se sont peut-être perdues ou peut-être que c'est un acte manqué, soit, mais au jour d'aujourd'hui, nous ne recevons pas les informations.

**M. LE MAIRE** - Je prends acte de l'ouverture d'esprit du Maire de Ris Orangis qui est une sorte de phare et de lumière essonniennne qui nous éclaire tous jusqu'à Mennechy. Je n'irais pas jusqu'à le suivre là-dessus mais en tout cas, il aura éclairé ma soirée et pour ce qui est des invitations, moi je ne sais pas de quoi vous parlez, si c'est la tournée des travaux avec gueuleton qui est organisée demain, je ne crois pas qu'il y ait beaucoup d'élus de Mennechy qui y vont, je crois qu'il n'y a qu'un ou deux élus qui représenteront la commune et je n'ai pas eu d'invitation papier moi-même, j'en ai reçue une en mail, alors effectivement je ne l'ai pas forwardée à l'ensemble du Conseil Municipal, j'ai demandé à Jean FERET et Gilles BRANDON, me semble-t-il, de bien vouloir, s'ils pouvaient, me représenter, alors si c'est une invitation communautaire je ne sais pas de quoi il s'agit parce que moi dans mon agenda, demain, je n'ai rien.

**MME PRAT** - Excusez-moi Monsieur le Maire, j'aimerais bien poser une question puisque l'on est dans la CCVE, vous le savez, à partir du 1<sup>er</sup> décembre, le pouvoir de police du Maire sera automatiquement transféré en ce qui concerne l'assainissement, les déchets, les gens du voyage à la CCVE. Est-ce que Mennechy va accepter, est-ce que d'autres villes ont refusé ou pas ?

**M. LE MAIRE** - A ce jour, c'est une question qui n'a absolument pas été évoquée ni en bureau, ni en Conseil Communautaire.

**MME PRAT** - Et il n'y a aucune ville qui a refusé ?

**M. LE MAIRE** - A ce jour, il n'y a ni accords, ni refus, ni modalités. C'est une question qui n'a absolument pas été abordée ou amenée autour de la table du Conseil Communautaire.

**MME PRAT** - Donc ça sera transféré, du moment qu'aucun Maire ne s'est opposé, ça sera transféré automatiquement.

**M. LE MAIRE** - L'eau et l'assainissement sont déjà des compétences pour nous très largement transférées et quant aux gens du voyage, les aires d'accueil étant intercommunales, ce n'est pas quelque chose qui dans l'absolu me pose de soucis. Il y a vraiment des logiques de mutualisation des champs intercommunaux que ça soit sur des EPCI ou des syndicats. Ce n'est pas quelque chose que je considère comme gênant.

**MME PRAT** - D'accord, c'était juste pour l'information, pour savoir, ça sera automatiquement transféré, merci.

**M. LE MAIRE** - D'autres interventions concernant la CCVE, ses actions, ses moyens, ses travaux. Je n'en vois pas. Ecoutez, ça aura été beaucoup plus bref que ce que je ne pensais, nous allons donc passer à l'exécution budgétaire alors ça ne va pas être Claude GARRO, ça va être Jean FERET qui va rapporter le premier point puisqu'ils ont décidé de se repasser le ballon alors non pas en avant mais en arrière, on sort quand même d'une coupe du monde de Rugby, c'est Jean FERET qui va vous parler des Certificats d'Economie d'Energie.

**Le Conseil Municipal,**

**Prend acte** de la communication du rapport d'activité annuel 2010 de la Communauté de Communes du Val d'Essonne.

## **II. EXECUTION BUDGETAIRE**

**Rapporteur : Jean FERET**

### **4) Mise en place des certificats d'économie d'énergie**

**M.FERET** - Merci Monsieur le Maire. Donc rapidement, il y a presque une vingtaine d'années, Rio puis après Kyoto ont défini des objectifs d'économie d'énergie qui ont été transcrits donc au niveau de l'Union Européenne par une directive puis transcrits en droit français. Cela devient pour les très grands consommateurs d'énergie, comme EDF, GDF, les cimentiers, les sidérurgistes, les producteurs d'aluminium, des objectifs imposés par la loi d'économie d'énergie qui sont irréalisables par eux seuls, donc ces « obligés » qui représentent quelques centaines de sociétés en France seulement, peuvent acheter des économies faites par des tiers sur un marché financier qui s'échange des valeurs mobilières, un peu comme les actions, des obligations qui sont des attestations, des certificats d'économie d'énergie. Concrètement, par exemple, Mennecey qui change 172 lampadaires pendant l'hiver 2010-2011 a opté pour des lampadaires éligibles au certificat d'économie d'énergie. Ça devient des papiers validés par la DRIEE, l'ancienne DRIRE de l'Essonne et ces papiers peuvent être vendus à un « obligé ». Concrètement, c'est un marché financier avec des hauts et des bas. Quand il y a beaucoup d'économie d'énergie à vendre, le prix de l'économie d'énergie baisse, quand il y a peu d'économie d'énergie, les « obligés » se les arrachent, le prix monte. Les 172 lampadaires de Mennecey changés pendant l'hiver dernier représentaient au mois de juin 4700 euros mais nous n'avions pas le droit de les vendre sans cette délibération d'aujourd'hui. Donc, c'est pour cette raison que nous prenons cette délibération, pour autoriser le Maire à signer une convention avec un acquéreur. Il y aura d'autres économies d'énergie dans l'avenir, par exemple, l'économie sur le chauffage à l'école des Myrtilles représentera 20 000 à 30 000 euros sans que l'on puisse dire le montant précis aujourd'hui puisque c'est un marché avec une cote quotidienne avec des hauts et des bas. Et puis il y aura d'autres projets, par exemple, si nous changeons le chauffage de l'école de l'Ormeteau, à nouveau il y aura certificat d'économie d'énergie. C'est quelque chose qui sera valable pour plusieurs ventes pendant une longue durée. Avez-vous des questions ? Donc je mets aux voix.

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**Adopte à l'Unanimité**

<b>POUR</b>	29	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Alain DRAGOMAN (pvr), Corinne SAUVAGE (pvr), Roger LE DUDAL (pvr), Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Stéphane DELHOMME, Audrey OSSENI (pvr)
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	4	Patricia MOULÉ, Dominique DUCHOSAL, Damien MARILLER,

	Marie-Laure BRANLÉ
--	--------------------

**Rapporteur : Claude GARRO**

L'exécution budgétaire va reprendre son cours normal avec Claude GARRO

**5) Vente à titre onéreux d'une tondeuse autoportée et d'un tracteur**

**M. GARRO** - Il s'agit par cette première délibération d'officialiser simplement la reprise de deux matériels qui étaient utilisés par la commune, deux matériels d'occasion par le vendeur de matériels neufs, achat d'un tracteur qui a déjà été constaté par une délibération lors d'un précédent conseil. La comptabilité publique est un peu compliquée, il fallait que nous acquérions le tracteur par une délibération et que nous vendions au vendeur qui lui nous reprend le matériel ancien par une autre délibération. Avez-vous des questions ? (non).

**Le Conseil Municipal,**  
Après délibération,  
Adopte à l'Unanimité

<b>POUR</b>	29	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Alain DRAGOMAN (pvr), Corinne SAUVAGE (pvr), Roger LE DUDAL (pvr), Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Stéphane DELHOMME, Audrey OSSENI (pvr)
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	4	Patricia MOULÉ, Dominique DUCHOSAL, Damien MARILLER, Marie-Laure BRANLÉ

**6) Vente à titre onéreux, avec sortie d'inventaire d'un matériel roulant**

**M. GARRO** - Il s'agit tout simplement de faire sortir d'un inventaire un matériel roulant qui est devenu obsolète. Il s'agit d'un Kangoo acquis par la commune en 2000 qui a au compteur 180 940 km donc nous le réformons et nous le mettons en vente pour un montant de 300 euros. Avez-vous des questions ? (non).

**Le Conseil Municipal,**  
Après délibération,  
Adopte à l'Unanimité

<b>POUR</b>	29	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Alain
-------------	----	--

		DRAGOMAN (pvr), Corinne SAUVAGE (pvr), Roger LE DUDAL (pvr), Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Stéphane DELHOMME, Audrey OSSENI (pvr)
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	4	Patricia MOULÉ, Dominique DUCHOSAL, Damien MARILLER, Marie-Laure BRANLÉ

## 7) Décision modificative n°2

**M. GARRO** - Vous avez eu sur table le dernier document car nous avons eu deux novations par rapport à la fois à la commission des finances et par rapport à l'envoi de la convocation et du document de l'ordre du jour. Donc je vous demande de vous référer s'il vous plaît au document qui est sur table pour suivre les chiffres.

En matière d'investissement, nous constatons trois recettes nouvelles et une écriture d'ordre. Les recettes nouvelles : Tout d'abord 68 868,07 euros au titre du fond de compensation de la TVA. Notre provision d'origine était minimaliste, nous n'avons pas intégré certains investissements 2009 car nous n'étions pas certains qu'ils étaient éligibles par nature. Bonne nouvelle, ils l'étaient donc complément de recette par rapport à la prévision budgétaire. Ligne suivante, 11 500 euros. Il s'agit tout simplement de la vente d'un nouveau parking dans l'immeuble rue de la Croix Boissée qui est juste en face, on en a déjà vendu un certain nombre. 49 531,74 euros de dotations d'équipements pour les territoires ruraux, c'est l'ancienne DGE et nous avons reçu depuis le vote du BP la notification d'attribution de cette somme pour différents travaux réalisés ou à réaliser sur l'école de l'Ormeteau. La quatrième écriture, je vous l'ai dit c'est une écriture d'ordre que nous retrouverons également en fonctionnement 5352, 05 euros. Ces recettes nouvelles, nous les avons affectées pour 124 547, 76 euros, c'est le net nouveau, au financement de deux types de dépenses. Alors tout d'abord aux travaux en cours à l'école des Myrtilles car le chantier a avancé plus rapidement que prévu par rapport au calendrier financier d'origine du fait en partie des conditions climatiques favorables. Donc nous avons à rajouter en dépenses 2011, qui ne seront donc pas en 2012, 325 229. 95 euros et également un supplément de dépenses concernant la rénovation de notre éclairage public pour 10 010, 91 euros. Donc les 124 547, 76 euros ne suffisant pas, nous avons pour compléter ce montant total de dépenses nouvelles qui s'élèvent en tout à 335 240. 86 euros, nous allons prélever 152 412. 65 euros au chapitre 020, dépenses imprévues d'investissement et 58 280. 45 euros au chapitre 21, autres bâtiments publics qui présentait un solde positif non utilisé. Après cette décision modificative n°2, le montant de cette section budgétaire, c'est-à-dire l'investissement s'avère équilibré à 124 547, 76 euros.

Je passe au fonctionnement que vous avez en page 2. Pour cette section, nous constatons 7 recettes nouvelles ou supérieures à la prévision budgétaire. 1000, 05 euros au titre des concessions dans les cimetières. 32 373, 99 euros au titre des impayés en matière de restauration municipale pour lesquels nous émettons des titres sur les familles. 7496 euros au titre de la dotation nationale de péréquation en matière de TP. 1691 euros au titre de la dotation d'Etat en matière de compensation de TP. Ces deux montants résultent de notifications qui nous sont adressées par les services préfectoraux. 10 505 euros en matière de mécénat et de parrainage. C'est vrai que depuis un certain temps, nous bénéficions de mécénats de la part d'entreprises qui nous permettent d'impulser des actions en matière culturelle notamment. Enfin 300, 41 euros en matière de dons et des produits des quêtes. Une autre écriture de 9461, 82 euros constate des annulations de charges. Qui dit annulation de charges dit recettes correspondantes. Enfin une écriture d'ordre est à constater, 11 916 euros, cette somme passant simplement du chapitre 74 au chapitre 73. Soit un montant de recettes nouvelles nettes de fonctionnement de 62 828, 27 euros qui ont été affectées en dépenses de fonctionnement, nous avons

abondé un certain nombre d'articles. 10 000 euros ont été affectés au paiement des intérêts de l'emprunt 2011. 1650, 57 euros aux frais d'admission en non valeur, nous allons voir dans une délibération suivante de quoi il s'agit. 11 835,11 euros aux primes d'assurance, c'est le réajustement 2011 sur les cotisations 2010. C'est tous les ans comme ça. 9992,58 euros, nous avons ajusté notre ligne budgétaire transport divers, il ne s'agit pas de transport de personnes mais de déplacement des modulaires sur le chantier des Myrtilles. 6000 euros afin d'ajuster notre ligne budgétaire frais d'affranchissement. 10 903, 43 euros afin d'ajuster notre ligne budgétaire autres services extérieurs. Là, il y a deux catégories de dépenses, d'une part, les agencements de modulaires entre les deux types d'école, donc là ce n'est plus du transport mais de l'agencement d'intérieur, et des frais d'écolage concernant un élève de la ville qui est scolarisé à Massy. 7612 euros afin d'ajuster notre ligne budgétaire taxe foncière, c'est une dépense mais nous refacturons sur les acquéreurs nouveaux le montant de ces taxes foncières qui sont lors des ventes calculées prorata temporis. Et enfin pour 888, 16 euros nous ajustons notre ligne budgétaire impôts et taxes, cela concerne cette fois les cartes grises liées aux acquisitions des nouveaux véhicules pendant l'année. Il y a une autre écriture de 9 308, 47 euros, ça concerne la contribution aux organismes de regroupement. Ce sont les syndicats intercommunaux ou des syndicats divers dans lesquels la commune est représentée. C'est principalement LAMOURA, en début d'année, on ne peut pas connaître le montant qui va nous être réclamé car nous ne connaissons pas la fréquentation des familles menneçoises au cours de l'année donc c'est en fin d'année que nous avons ce réajustement, c'est classique. Voilà comment s'établit cette DM 2 en fonctionnement équilibrée à hauteur de 62 828, 27 euros.

Avez-vous des questions ?

**M. RICHOMME** - Juste une toute petite question qui engendrera une remarque générale, le budget pour l'affranchissement, de combien était-il à la base ?

**M. GARRO** - A la base, il était de 30 000 euros.

**M. RICHOMME** - Donc là, nous avons un surplus de 6000 euros, ce qui veut dire qu'il y a eu de nombreux affranchissements supplémentaires, donc ma question, elle est là. Comme il y a eu des affranchissements supplémentaires, comment se fait-il que les élus de mon groupe, lorsqu'il y a une initiative municipale, nous ne recevions pas de convocations et d'invitations ? Si j'en réfère à la presse ou à pleins d'activités où le Conseil Municipal est invité, moi je veux bien comprendre qu'il y a les mails et d'autres façons de communiquer, ce qui n'est pas du tout le cas, mais s'il y a des frais d'affranchissements supplémentaires, je ne veux pas rentrer dans la polémique pour savoir où ça va etc...J'estime que vous faites au mieux pour les deniers publics, mais qu'au moins lorsqu'il y a des manifestations municipales, mon groupe soit, comme les élus de la majorité, invité. Je vous remercie.

**M. GARRO** - C'est une question ou c'était une déclaration ? Bien, pas d'autres interventions ? (non)

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**Adopte à la Majorité**

<b>POUR</b>	26	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Alain DRAGOMAN (pvr), Corinne SAUVAGE (pvr), Roger LE DUDAL (pvr), Dominique DUCHOSAL
<b>CONTRE</b>	6	Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Stéphane DELHOMME, Audrey OSSENI (pvr), Damien MARILLER, Marie-Laure

		BRANLÉ
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	1	Patricia MOULÉ

### 8) Admission en non valeur de créances irrécouvrables

**M. GARRO** - Tous les ans, le trésorier qui gère nos comptes nous fait passer un certain nombre de recettes pour lesquelles il n'a pas pu recouvrer les sommes, c'est principalement pour des cas d'indigences, de personnes qui ont quitté la ville. Le percepteur vient de nous demander d'admettre en non valeur bien évidemment un certain nombre d'actions. Il poursuit comme on dit en terme fiscaux jusqu'à ce qu'il ne puisse plus avoir de traces de la personne recherchée, ou alors il constate que la personne recherchée est insolvable auquel cas il nous adresse une liste par année, nous fait savoir quelles sont les diligences qu'il a accompli et devant ce constat de carences, il demande au Conseil Municipal d'admettre en non valeur le montant qu'il n'a pas pu recouvrer. Donc pour nous c'est une recette qui diminue, qui disparaît. Le comptable lui, ça lui permet d'être déchargé de ladite somme dans ses écritures. Nous avons ça tous les ans, ça n'est jamais très important, cette année ça se monte à 2712, 79 euros. Avez-vous des questions ? (non)

**Le Conseil Municipal,**  
**Après délibération,**  
**Adopte à l'Unanimité**

<b>POUR</b>	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Alain DRAGOMAN (pvr), Corinne SAUVAGE (pvr), Roger LE DUDAL (pvr), Dominique DUCHOSAL, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Stéphane DELHOMME, Audrey OSSENI (pvr) , Damien MARILLER, Marie-Laure BRANLÉ
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	1	Patricia MOULÉ

### 9) Retrait de la délibération prise en CM le 16.09.11 concernant l'instauration de la taxe communale d'habitation sur les logements vacants à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2012

**M. GARRO** - Je vous avais proposé de voter cette délibération lors du dernier conseil en vous signalant au passage que ça n'était pas une recette vraiment importante que nous en attendions, c'était tout simplement pour accompagner l'Etat dans ses actions pour favoriser la remise sur les marchés des logements vacants. Or, il se trouve, et nous l'avions mal interprété que lorsque l'Etat a déjà une taxe nationale dans un certain périmètre, on ne peut pas y ajouter une taxe locale, une taxe communale. Donc, notre délibération n'est pas régulière, je vous propose que nous l'a retirions. Avez-vous des questions ? (non)

Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l'Unanimité

<b>POUR</b>	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Alain DRAGOMAN (pvr), Corinne SAUVAGE (pvr), Roger LE DUDAL (pvr), Dominique DUCHOSAL, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Stéphane DELHOMME, Audrey OSSENI (pvr) , Damien MARILLER, Marie-Laure BRANLÉ
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	1	Patricia MOULÉ

#### 10) Tarification des emplacements exposants festival du livre

**M. GARRO** - Les deux dernières délibérations concernent le prochain festival, salon du livre d'île de France, festival du livre de Mennecy qui aura lieu les 9, 10 et 11 décembre prochain. Tout d'abord, il nous a paru utile de fixer une tarification pour les exposants disons professionnels, qui ne sont ni des auteurs, ni des éditeurs venant avec leurs auteurs. Le point est passé en commission, le tarif proposé est de cinquante euros par emplacement, c'est pour différencier le pur mercantilisme du littéraire et du culturel. La somme n'est pas rédhibitoire mais il n'y a pas de raisons que des gens qui viennent vendre n'acquittent pas un droit d'entrée. Avez-vous des questions ? (non)

**M. RICHOMME** - Juste une précision dans la délibération, la date du Salon du Livre s'il vous plaît ?

**M. GARRO** - Oui, je viens de vous le dire, c'est le 10 et 11 décembre, avec une journée pour les écoles, le 9.

Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l'Unanimité

<b>POUR</b>	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Alain DRAGOMAN (pvr), Corinne SAUVAGE (pvr), Roger LE DUDAL (pvr), Dominique DUCHOSAL, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Stéphane DELHOMME, Audrey OSSENI (pvr) , Damien MARILLER, Marie-Laure BRANLÉ
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	

ABSENT	1	Patricia MOULÉ
--------	---	----------------

### 11) Remise de récompenses dans le cadre du festival du livre

**M. GARRO** - Dernière délibération concernant le Salon du Livre d'Ile de France, c'est le pendant de celle que nous avons prise l'année dernière, il suffit d'actualiser le montant des récompenses qui seront remises à la fois aux auteurs qui seront lauréats des grands prix de la ville de Mennecy, c'est-à-dire le grand prix littéraire de la ville, le prix du jury et le prix Madeleine de l'Aubespine. Donc un montant de 1200 euros, 700 euros et 500 euros selon le classement des trois premiers auteurs. Il y a eu vingt six candidats cette année pour votre information, premier roman d'auteur francophone francilien, nous avons reçu des livres des plus grands auteurs nationaux. Ensuite, nous avons souhaité également donner des bons d'achat aux enfants des écoles, aux collégiens et aux lycéens qui auront participé et qui auront gagnés, remportés les concours d'écriture. Les concours d'écriture cette année sont basés, car ils ne sont pas encore achevés, c'est une réponse à une lettre pour les CM1-CM2. L'écriture d'une fable pour les 6èmes, l'écriture d'une poésie pour les 5èmes, l'écriture d'une nouvelle pour les 4èmes et une dissertation sur le thème « si j'étais un personnage de roman, je serai... » pour les lycéens. Tous ces thèmes ont été choisis en accord bien évidemment avec les enseignants. Les bons d'achat pour les élèves sont de 120 euros pour les 3 meilleures copies de CM2, 120 euros pour les 3 meilleures copies de CM1, même chose pour les 5èmes, 4èmes, 3èmes et pour les copies du lycée. Total, 720 euros, c'est même un peu moins que l'an dernier car nous avons un peu moins de candidats. Avez-vous des questions ? (non) ».

**Le Conseil Municipal,**  
Après délibération,  
Adopte à l'Unanimité

<b>POUR</b>	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Alain DRAGOMAN (pvr), Corinne SAUVAGE (pvr), Roger LE DUDAL (pvr), Dominique DUCHOSAL, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Stéphane DELHOMME, Audrey OSSENI (pvr) , Damien MARILLER, Marie-Laure BRANLÉ
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	1	Patricia MOULÉ

**M. LE MAIRE** - Bien, je vous remercie Monsieur le rapporteur, et je vous remercie doublement ainsi que vos services pour le travail qui a été fait sur les volets financiers, notamment sur l'ajustement de cette décision modificative municipale et puis je vous remercie également pour l'implication qui est celle du groupe de bénévoles que vous poussez en tant que rapporteur de manière la plus efficace qu'il soit pour avancer sur ce festival du livre et arriver à en faire un évènement qui après l'année dernière je pense sera encore un très bel évènement.

Donc vous avez tous notés les dates, le week-end du 10 décembre, bien évidemment, tout le monde est invité, majorité, opposition et tous ceux qui ne sont pas autour de la table du Conseil Municipal. Si je ne vous vois pas, vous n'aurez aucune excuse les uns ou les autres, Claude prendra les noms.

Ceci étant dit, je vais passer la parole, pour ce qui est la première délibération qu'elle rapporte, la deuxième ? Je croyais que c'était la première. C'est quand même quasiment une première, Carina COELHO-VALENTE qui va nous parler d'une délibération importante concernant la petite enfance.

**M. GUEZO** - Le champagne c'est après, c'est ça ?

**M. LE MAIRE** - Et bien, si vous nous l'offrez, pourquoi pas ! On passe chez vous après le conseil ?

### **III. PETITE ENFANCE**

**Rapporteur : Carina COELHO-VALENTE**

#### **12) Convention avec la SNCF pour la réservation de places en crèche**

**MME COELHO-VALENTE** - Mesdames et Messieurs les Conseillers, comme vous le savez, la CAF verse aujourd'hui une prestation de service unique en fonction des enfants accueillis en structure petite enfance de la ville qui ressortent du régime général au sens des prestations familiales. Or, la CAF ne verse pas cette prestation de service unique aux enfants ressortissants des régimes spéciaux, tel que par exemple, la SNCF, EDF-GDF ou RATP. Afin d'éviter cette disparité et également d'éviter que les enfants d'allocataires SNCF ne soient pas admis en structure petite enfance ou que soit appliqué tout simplement une majoration de tarif-horaire, la SNCF a mis en place une convention pour une prestation compensatoire qui sera versée dans les mêmes conditions que la PSU. La ville est éligible à ce financement puisque nos structures bénéficient d'un agrément Conseil Général et d'une convention avec la CAF. Cette convention d'objectifs et de financement que vous avez en pièce jointe permettra à la ville d'obtenir un financement, il ne s'agit bien évidemment pas d'une réservation de berceau. Aujourd'hui nous vous demandons de vous prononcer sur cette convention d'objectifs et de financement. Avez-vous des questions ? (non).

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l'Unanimité**

<b>POUR</b>	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Alain DRAGOMAN (pvr), Corinne SAUVAGE (pvr), Roger LE DUDAL (pvr), Dominique DUCHOSAL, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Stéphane DELHOMME, Audrey OSSENI (pvr) , Damien MARILLER, Marie-Laure BRANLÉ
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	1	Patricia MOULÉ

**M. LE MAIRE** - Unanimité, félicitation, il faudra rapporter plus souvent. Nous allons passer à l'Urbanisme et au développement durable. Anne-Marie DOUGNIAUX qui va commencer par nous parler d'un transfert de parcelle au Conseil Général concernant un dossier qui remonte à bien des années

#### IV. URBANISME-DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Anne-Marie DOUGNIAUX

##### 13) Transfert par la commune de la parcelle du Collège au Conseil Général

**MME DOUGNIAUX** - La ville de Mennecy est propriétaire d'une parcelle, d'une superficie de 248 994 m<sup>2</sup> comprenant une partie du Parc de Villeroy et l'assiette foncière du collège du Parc de Villeroy. Cette parcelle a été découpée en deux lots en vue de la création d'une parcelle à céder au Conseil Général pour l'emprise du Collège. Donc le Conseil Général propose d'acquérir cette parcelle à titre gratuit. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à vendre l'assiette foncière du Collège au Conseil Général. Avez-vous des questions ? (non).

**Le Conseil Municipal,**  
**Après délibération,**  
**Adopte à l'Unanimité**

<b>POUR</b>	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Alain DRAGOMAN (pvr), Corinne SAUVAGE (pvr), Roger LE DUDAL (pvr), Dominique DUCHOSAL, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Stéphane DELHOMME, Audrey OSSENI (pvr) , Damien MARILLER, Marie-Laure BRANLÉ
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	1	Patricia MOULÉ

##### 14) Rapport d'activité 2010 du S.I.P.A.E.F.V.D.I. Région de Mennecy

**MME DOUGNIAUX** – Il s'agit de la présentation du rapport d'activité 2010 du syndicat intercommunal pour l'amélioration et l'entretien des fossés et vidanges, drainage et l'irrigation de la région de Mennecy. Nous vous avons transmis le document et nous vous demandons de prendre acte de la communication de ce document. Avez-vous des questions ? (non).

**Le Conseil Municipal,**

**Prend acte** de la communication du Rapport d'activité 2010 du S.I.P.A.E.F.V.D.I. Région de Mennecy.

##### 15) Retrait et remplacement de la délibération prise en CM le 18.03.11 concernant l'acquisition par la commune d'une partie de la parcelle BK n°381 (lot A) située rue des Essarts a Mennecy

**MME DOUGNIAUX** - L'AFUL des Ecrennes nous avait demandé la rétrocession de la parcelle A381. En fait, elle ne voulait nous en céder qu'une partie. Elle l'a divisé et nous pouvons maintenant reprendre le lot A qui deviendra trottoir et garde le lot B en espace vert. Avez-vous des questions ? (non).

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l'Unanimité**

<b>POUR</b>	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Alain DRAGOMAN (pvr), Corinne SAUVAGE (pvr), Roger LE DUDAL (pvr), Dominique DUCHOSAL, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Stéphane DELHOMME, Audrey OSSENI (pvr) , Damien MARILLER, Marie-Laure BRANLÉ
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	1	Patricia MOULÉ

**16) Participation pour voirie et réseaux (pvr) – 55, rue du petit Mennechy**

**MME DOUGNIAUX** - Nous avons eu un dépôt de permis de construire. Après consultation d'ERDF, il y a une extension de réseau électrique. Nous demandons que la contribution revenant à la commune qui s'élève à 2128, 75 euros puisse être récupérée pour tout ou partie dans le cadre de la participation pour voirie et réseaux sur le pétitionnaire. Avez-vous des questions ? (non).

**M. RICHOMME** - Nous ne sommes pas contre le principe mais nous avons un petit souci avec la délibération puisque telle qu'elle est écrite, elle présente un projet de construction sur la parcelle 50 qui est aujourd'hui une voirie.

**MME DOUGNIAUX** - Non, ce n'est pas une voirie.

**M. RICHOMME** - C'est un chemin d'accès pour les parcelles 51 et 52 que les personnes utilisent en voiture pour se rendre chez eux. C'est une bande de 100 mètres sur 3 mètres. Qu'il y ait un projet de construction sur ce terrain, est étrange. C'est un couloir, il n'y a pas deux voitures qui se croisent.

**MME DOUGNIAUX** - C'est un projet mais tout pétitionnaire est libre, à partir du moment où il respecte les règles d'urbanisme du PLU, de déposer un projet. Je ne peux pas juger de l'opportunité de ce projet.

**M. RICHOMME** - Comme c'est un chemin d'accès pour les parcelles 52 et 51, il y a un droit de servitude de passage

**MME DOUGNIAUX** - Il n'y a pas de servitude écrite

**M. RICHOMME** - J'engage chaque conseiller à se rendre sur place. C'est la largeur d'une voiture, 3 à 4 mètres de large. Si une maison peut s'inscrire là-dessus, cela fait des petites pièces.

**M. LE MAIRE** - Je suis tout à fait d'accord avec vous sur l'appréciation en opportunité. Une instruction de permis de construire ne se fait pas en opportunité, faute de quoi la commune est sujette à être attaquée. En l'espèce, il y a eu une parcelle qui n'est pas une voirie et qui n'est pas une parcelle publique qui appartient à un particulier. Ce particulier a souhaité enclencher des travaux, ce qui est son droit sauf à prouver le contraire en attaquant sa demande de travaux, ce qui sera peut-être fait par des riverains, des voisins ou des associations. C'est une autre question. Ce n'est pas à nous d'en juger autour de cette table. Dans le cadre des travaux qu'il envisage, la chose qui vous ait demandé aujourd'hui, c'est la PVR, ce n'est pas l'opportunité ou le bien fondé de ce que souhaite faire ce particulier, c'est sa participation sur des réseaux électriques. Je suis d'accord avec vous que cela peut paraître surprenant mais ce n'est pas quelque chose dont je gère l'opportunité.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,**

**Adopte à la Majorité**

<b>POUR</b>	26	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Alain DRAGOMAN (pvr), Corinne SAUVAGE (pvr), Roger LE DUDAL (pvr), Dominique DUCHOSAL
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	6	Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Stéphane DELHOMME, Audrey OSSENI (pvr), Damien MARILLER, Marie-Laure BRANLÉ
<b>ABSENT</b>	1	Patricia MOULÉ

**17) Désaffectation du groupe scolaire de la Verville**

**MME DOUGNIAUX** - Lors de la séance du Conseil Municipal du 27 avril 2011, la commune de Mennecey s'est prononcée favorablement au lancement d'une consultation portant sur la passation d'un contrat de partenariat pour la conception, la construction, le financement, la maintenance et l'entretien, renouvellement du groupe scolaire de la Verville. La démolition et la construction dudit groupe scolaire conduisent à offrir aux élèves de l'école maternelle et élémentaire dès la rentrée scolaire 2012/2013 et ce durant la période des travaux, un accueil transitoire de qualité. Cet accueil s'effectuera dans des structures modulaires à l'identique de ce qui a été proposé pour le groupe scolaire des Myrtilles implanté à l'arrière du centre commercial de la Verville offrant ainsi toute facilité d'accès et de stationnement. En conséquence, il est proposé à Monsieur le Préfet de l'Essonne de désaffecter le groupe scolaire de la Verville et de transférer l'accueil des élèves dans des structures modulaires. Avez-vous des questions ? (non).

**MME PRAT** - Combien de temps vont durer les travaux ?

**M. LE MAIRE** - Quelques mots de manière générale sur ce projet. A l'heure actuelle, il est assez difficile de répondre dans la mesure où nous venons de réceptionner les offres, que nous allons rentrer dans le mois qui vient dans une phase d'échanges sur les volets financiers, techniques, fonctionnels, calendaires des projets de manière à savoir si nous allons au bout de cette procédure et avec lequel des groupements qui a remis une offre. Nous sommes sur un prévisionnel travaux de l'ordre de 18 mois, sachant que d'un groupement à l'autre, en fonction du dialogue et des propositions d'améliorations qu'ils pourront avoir par rapport à leur offre initiale l'un ou l'autre des groupements ayant candidaté, on peut se retrouver sur un ordre de grandeur d'environ 18 mois.

**Le Conseil Municipal,**  
**Après délibération,**  
**Adopte à l'Unanimité**

<b>POUR</b>	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian
-------------	----	---

		BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Alain DRAGOMAN (pvr), Corinne SAUVAGE (pvr), Roger LE DUDAL (pvr), Dominique DUCHOSAL, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Stéphane DELHOMME, Audrey OSSENI (pvr) , Damien MARILLER, Marie-Laure BRANLÉ
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	1	Patricia MOULÉ

**18) Autorisation du conseil municipal à Monsieur le maire de déposer une demande de déclaration préalable pour la rénovation du presbytère situé 20, place de la mairie a Mennecy**

**MME DOUGNIAUX** - En effet, des travaux de ravalement de façade et de toiture sont indispensables à la restauration de ce bâtiment. Avez-vous des questions ? (non).

**M. RICHOMME** - Est-ce que les services techniques de la ville ont estimé la valeur des travaux nécessaires ?

**M. LE MAIRE** - Les chiffrages sont en train d'être faits

**M. RICHOMME** - Est-ce que vous pourrez nous les communiquer lorsqu'ils seront établis ?

**M. LE MAIRE** - Non seulement, nous vous les communiquerons mais nous vous les proposerons dans le cadre du budget

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**Adopte à l'Unanimité**

<b>POUR</b>	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Alain DRAGOMAN (pvr), Corinne SAUVAGE (pvr), Roger LE DUDAL (pvr), Dominique DUCHOSAL, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Stéphane DELHOMME, Audrey OSSENI (pvr) , Damien MARILLER, Marie-Laure BRANLÉ
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	1	Patricia MOULÉ

**V. URBANISME-ASSAINISSEMENT**

**Rapporteur : Xavier DUGOIN**

**19) Présentation rapport d'activité Assainissement et Eau Potable (SIARCE)**

**M.Xavier DUGOIN** - La commission consultative des services publics a examiné ce rapport le 18 octobre dernier et n'a pas fait de remarques particulières et si vous avez des questions à poser, je vous écoute.

**M. RICHOMME** - Je profite de votre présence en tant que président du SIARCE pour nous donner des compléments d'informations. Nous avons eu, il y a, à peu près un an, une belle réunion en

commission urbanisme représentant les alternatives probables et possibles concernant l'assainissement du village Levitt avec le problème des désengorgements des réseaux, sur le côté, par l'arrière ou sur la voirie. On parlait de 10 millions d'euros, je pense que l'on est autour de 22 voire 30. Je sais que le problème est compliqué et que ce n'est pas pour demain. Je voulais juste savoir parce que je crois que le SIARCE a travaillé sur ce sujet et a bien avancé, mais nous n'avons pas de nouvelles, où en était aujourd'hui la réflexion. Quels sont à l'avenir les éventualités et le calendrier.

**M.Xavier DUGOIN** - Vaste dossier. La logique est claire. Le SIARCE pour Mennecy comme pour les autres communes, ne se substitue pas aux communes. C'est un outil, il travaille en lieu et place dans les domaines de compétences qui sont les siens : essentiellement l'assainissement, les réseaux et la gestion des rivières. Sur ce dossier qui est un dossier lourd, le SIARCE travaille et a eu des réunions techniques avec les différents bureaux d'AFUL pour savoir quelles étaient les options techniques les moins coûteuses et les plus réalisables dans les meilleurs délais puisqu'il y a des contraintes de chantier lourdes. Le dossier n'est donc pas finalisé, il y aura encore des réunions de travail. Ensuite, il appartiendra à la municipalité d'opter sur des solutions techniques qui entraînent des coûts. Manifestement, compte tenu des montants, je ne vais pas démentir les chiffres que vous évoquez mais ils sont même peut-être supérieurs. Si on prend l'ensemble du village Levitt, ce sont des montants très importants qui ne pourront être faits quelques soient les subventions obtenues qu'en phasant ces travaux. C'est un dossier qui est en cours. Si la municipalité souhaite que le SIARCE vienne devant telle ou telle commission, c'est bien volontiers que nous le ferons. Si vous avez d'autres questions, écrivez-les, nous vous répondrons par écrit.

#### **Le Conseil Municipal,**

**Prend acte** de la communication des rapports d'activités 2010 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement et d'eau potable assuré par le SIARCE.

#### **20) Contrat de bassin : Essonne Aval (SIARCE)**

**M.Xavier DUGOIN** - Nous avons délibéré sur ce rapport tout à fait important. Si les 41 communes concernées ne votaieent pas favorablement, c'est la double peine. Les communes ne seraient plus éligibles aux subventions accordées par l'agence de bassin Seine Normandie pour leurs travaux en matière d'assainissement ou de gestion de rivière. Le Conseil Général de l'Essonne ne subventionnerait pas les communes qui n'auraient pas souscrites au contrat de bassin. Pourquoi repassons-nous ce dossier puisque la première cartographie concernait une trentaine de communes et nous sommes maintenant à 41. C'est tout à fait finalisé. Dans ce secteur géographique, le SIARCE a été désigné comme pilote et porteur de l'opération. C'est lui qui présente le contrat de bassin. Il s'agit d'une liste de nature de travaux qui pourront être éligibles aux subventions de l'agence et éventuellement des autres collectivités qui accompagnent. C'est un document que le SIARCE doit remettre finalisé avant la fin de l'année. Actuellement, toutes les communes ont signé ou vont signer puisque les 41 sont directement parties prenantes. Je précise que toutes les communes ne sont pas fatalement membres du SIARCE. C'est simplement la territorialité qui a été confiée au SIARCE en pilotage. Dans d'autres secteurs, ce sont le SIAVI le SIERME, qui gèrent ce type de document. Je ne peux que vous inviter à voter des deux mains sur ce document si vous voulez que des dossiers comme celui que nous avons évoqué puissent être un jour pris en compte pour un subventionnement.

**MME PRAT** - Juste une petite information. Cette territorialisation s'est faite en fonction de quoi ?

**M.Xavier DUGOIN** - C'est fait en fonction des choix des grands spécialistes de l'agence de bassin qui répertorient en principe des entités qui sont souvent des grands syndicats comme le SIARCE qui ont le potentiel pour porter ce type de dossier. Il y a des zones géographiques mais comme dans certains endroits, des communes n'ont rien transféré, on les agrège sur la territorialité de ces syndicats.

Le SIARCE a par exemple 33 communes, le contrat de bassin Essonne porte sur 41 communes. On part de la compétence du porteur, de sa zone géographique et puis après on la limite à cela ou on l'élargit un petit peu.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l'Unanimité**

<b>POUR</b>	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Alain DRAGOMAN (pvr), Corinne SAUVAGE (pvr), Roger LE DUDAL (pvr), Dominique DUCHOSAL, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Stéphane DELHOMME, Audrey OSSENI (pvr) , Damien MARILLER, Marie-Laure BRANLÉ
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	1	Patricia MOULÉ

## VI. SECURITE-PREVENTION

**Rapporteur : Romain BOSSARD**

### **21) Convention de mutualisation Police Municipale / Echarcon (rapporte la précédente délibération)**

**M.BOSSARD** - J'ai le plaisir, un an et demi après un premier passage en conseil municipal de vous présenter deux délibérations. La première étant une convention de mutualisation et la deuxième la convention de coordination. Un an et demi après tout simplement parce que les services de l'Etat ont eu énormément de travail, c'est le temps qui leur a fallu pour nous donner leurs avis. Ils ont soumis leurs idées, leurs préconisations. Nous avons modifié le projet initial que nous avons voté et ce soir nous vous proposons cette première délibération qui est la convention de mutualisation de moyens. A l'intérieur de cette délibération, se trouvent les moyens engagés pour la mutualisation : en termes de moyens techniques, humains. On vous propose aussi les horaires de travail des agents, le montage financier, ainsi que le suivi opérationnel. Avez-vous des questions ? (non).

**M. RICHOMME** - Nous allons voter contre cette délibération. Nous pensons que nos 9 agents de la commune doivent rester sur Mennecy. Nous ne pensons pas que cette convention soit utile et pour Mennecy et pour Echarcon. Cette mutualisation pour Mennecy, c'est un gain de 21000 euros mais ce sont surtout des heures avec des hommes en moins sur notre territoire. Je vois simplement les choses comme cela. C'est peut-être pour Echarcon une opportunité, pour nous ce n'est pas le cas. Nous voterons contre cette convention de mutualisation.

**M.BOSSARD** - Pour précision, c'est 21000 euros comme indiqué sur le document. Vous avez juste oublié le fait que nos policiers municipaux sont aussi intéressés par cette mutualisation parce qu' elle

va varier leurs missions au quotidien. En allant sur Echarcon, ils découvrent un autre territoire, c'est un nouvel élan, cela reste intéressant dans le cadre du management. Et puis il y a une manne financière qui va être intégralement reversée au sein du service de police municipale avec on l'espère l'embauche d'un policier municipal supplémentaire et aussi l'achat de moyens techniques pour travailler encore mieux au quotidien. On respecte votre choix mais cela ne reflète pas forcément la réalité.

**M. RICHOMME** - Si dans la convention, il avait été indiqué qu'il y aurait des moyens humains supplémentaires par rapport à la zone géographique qui est étendue, on aurait peut être eu un avis différent ce qui n'est pas le cas. Ici, on a un moyen humain constant sur une zone géographique beaucoup plus importante. Le fait que nos policiers municipaux découvrent la commune d'Echarcon, c'est peut être bien en termes de management mais ce n'est pas le souci des menneçois.

**M. MARILLER** - Combien coûterait à la commune l'embauche d'un agent supplémentaire pour faire le calcul par rapport aux 21000 euros ?

**M. LE MAIRE** - Pour répondre à votre question, selon le grade de l'agent et son échelon, entre 22 à 30 000 euros. C'est à peu près la fourchette de coût d'un policier municipal. Pour répondre à Christian RICHOMME, on peut rentrer dans ce débat là. On est sur une convention qui fixe les modalités. Rien n'empêche la commune de Mennechy d'augmenter ses effectifs, les moyens, de développer un certain nombre d'équipements complémentaires, chose que nous faisons. Je note juste deux choses, la première est que vous parvenez à réaliser la performance d'être dans l'opposition non seulement à Mennechy mais à Echarcon également. Ceci dit, si vous vouliez aller faire de l'opposition à Echarcon et vous y présenter, je ne pourrai que vous inviter à le faire. Deuxième chose, vous avez une vision très peu intercommunale et très égoïste des choses. L'intercommunalité, que ce soit au travers d'un EPCI, comme la CCVE, que ça soit au travers d'un syndicat, de conventions de mutualisation qui se développent de plus en plus, y compris entre les communes des intercommunalités, la loi ayant évoluée dans le courant de l'année pour permettre justement aux mutualisations dans d'autres domaines que la police municipale de se développer. C'est une logique de solidarité entre les communes. C'est aussi permettre aux communes plus importantes qui ont des moyens plus importants de permettre aux communes plus petites qui n'ont absolument pas les moyens de mettre en place ce type de service de pouvoir en bénéficier sans pour autant léser la commune la plus importante puisque le coût qu'elle met est compensé à l'euro près. Je veux bien que l'on vive dans un monde replié les uns chez les autres : les riches chez les riches, les urbains chez les urbains, les pauvres chez les pauvres, les ruraux chez les ruraux. Ce n'est pas forcément ma vision de l'intercommunalité, au sein de la CCVE ou bien entre Mennechy et Echarcon. Ensuite, dernière chose, quand on prend la commune d'Echarcon avec ses 500 ou 600 habitants et sa quinzaine de rues, vous ne ferez croire à personne que le fait d'aller à Echarcon et d'intervenir sur Echarcon lorsque cela est nécessaire privera en quoi que ce soit les menneçois de leur police municipale. Je vais rendre la parole au rapporteur pour le passage aux voix.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à la Majorité**

<b>POUR</b>	26	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Alain DRAGOMAN (pvr), Corinne SAUVAGE (pvr), Roger LE DUDAL
-------------	----	--

		(pvr), Dominique DUCHOSAL
<b>CONTRE</b>	6	Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Stéphane DELHOMME, Audrey OSSENI (pvr), Damien MARILLER, Marie-Laure BRANLÉ
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	1	Patricia MOULÉ

## 22) Convention de coordination Police Municipale / Gendarmerie Nationale

**M.BOSSARD** - Cette délibération est aussi relative à la mutualisation. Elle est obligatoire pour chaque commune qui possède des policiers municipaux. Elle explique la coordination qui doit exister entre la police municipale de Mennecey et la gendarmerie de Mennecey. Avez-vous des questions ? (non).

Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l'Unanimité

<b>POUR</b>	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Alain DRAGOMAN (pvr), Corinne SAUVAGE (pvr), Roger LE DUDAL (pvr), Dominique DUCHOSAL, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Stéphane DELHOMME, Audrey OSSENI (pvr) , Damien MARILLER, Marie-Laure BRANLÉ
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	1	Patricia MOULÉ

**M. LE MAIRE** - Sur deux délibérations qui portent sur la même chose, vous votez pour, pour l'une et contre pour l'autre. C'est exactement le même sujet. L'une est la conséquence de l'autre. Ce sont deux délibérations liées. Il y a parfois des mystères qui restent incompréhensibles. C'est la joie d'avoir une opposition tonique en face de soi.

## VII. PERISCOLAIRE

Rapporteur : Sylvie PERUZZO

### 23) Convention de réservation de places pour l'accueil de loisirs sans hébergement entre les communes de Mennecey et d'Echarcon

**MME.PERUZZO** - Il s'agit d'une convention entre la commune de Mennecey et la commune d'Echarcon. La commune d'Echarcon ne bénéficie pas d'un mode d'accueil extra scolaire. Elle a sollicité la commune de Mennecey pour que nous leur réservions des places. La même chose qu'avec les autres communes, les familles résidentes à Mennecey sont prioritaires. Cette convention est établie pour un an. Avez-vous des questions ? (non).

**M. GUEZO** - Je pense qu'il y a un mois, on a voté une délibération identique pour Chevannes, nous étions déjà contre. Mon constat est que nous avons une tarification trop élevée sur Mennechy. Les familles commencent à moins fréquenter notre centre. 25,50 euros, un mercredi, c'est très cher. Ce sont des choses que nous avons déjà dites. Nous nous étions opposés à l'augmentation de la tarification. En commission, il était question d'Ormoy aussi et la délibération n'y est plus. Quelles sont les raisons? Nous privilégions un service public pour les menneçois en priorité. Vous parlez de réservations mais dans quelles conditions, on ne le sait pas. Nous allons voter contre cette délibération

**MME.PERUZZO** - Il ne s'agit pas de tarifs sur l'ALSH. Nous sommes dans une convention. Nous avons effectivement des places vacantes certains mercredis, certaines périodes pendant les vacances scolaires

**M. GUEZO** - C'est dû à quoi ?

**MME.PERUZZO** - A des gens qui travaillent, ne travaillent pas, qui font garder leurs enfants autrement. Cela n'a pas forcément à voir avec le tarif. Ce serait trop facile de généraliser comme cela.

**M. GUEZO** - J'ai des voisins qui tous les mercredis font venir les grands-parents pour garder les enfants parce que 25 euros, c'est trop cher. Prenez-le en compte.

**MME.PERUZZO** - On offre à Mennechy déjà un accueil de loisirs. Toutes les communes ne le font pas. Il y a des mercredis où les 135 places sont occupées, il y a des mercredis où nous ne le sommes pas. C'est un service que l'on offre à Mennechy par choix. Nous avons déjà une convention avec Chevannes. Nous ne réservons pas de places pour les enfants de Chevannes. Nous n'allons pas réserver de places pour les enfants d'Echarcon. Les familles menneçoises resteront toujours prioritaires. Si mercredi dans 15 jours, ils nous restent une dizaine de places. Les familles sont pré-inscrites dans les autres communes et on les informe. Maintenant s'il y a 135 enfants menneçois mercredi dans 15 jours, les enfants des familles extérieures à Mennechy n'auront pas de places. C'est une convention, on ne réserve pas de places. Cette année, nous avons 4 enfants qui fréquentent l'ALSH, pas du tout de façon linéaire, c'est épisodique. Nous n'avons jamais dit non à une famille menneçoise. Nous ne refusons rien. Ni pendant les vacances scolaires, ni le mercredi.

**M. LE MAIRE** - Imaginez que l'on remplace les mots Mennechy et menneçois par France et français : « la France aux français ». Nous serions sur des slogans absolument extraordinaires, heureusement qu'autour de cette table nous parlons de Mennechy et des menneçois et pas du pays.

**M. GUEZO** - Je ne peux pas vous laisser dire cela, c'est déplacer mes propos. Ce n'est pas ce que j'ai dit.

**M. LE MAIRE** - Dans le torrent d'inepties que vous avez dites. Excusez-moi de vous reprendre. Quand vous parlez de 25 euros, c'est sur le quotient familial maximum. Le quotient familial minimum est de 4 ou 5 euros. Effectivement, quand on est au quotient familial maximum, on peut payer 25 euros, c'est une question de solidarité sociale. C'est quelque chose qui existe, je suis désolé de devoir vous l'apprendre alors que vous siégez dans l'opposition, dans un parti où normalement, ce sont des choses que vous devriez savoir. Pour ce qui est du centre de loisirs, effectivement, il ne fonctionne pas en situation de saturation dans la mesure où il est agréé pour un nombre d'enfants supérieurs au nombre que nous accueillons. Nous avons parfaitement la possibilité d'accueillir des enfants d'autres communes, chose que nous faisons pour Chevannes depuis plus d'un an sans que cela ne pose la moindre difficulté à qui ce soit. Il faut quand même mesurer les choses. On refuse d'appliquer un principe de solidarité avec des habitants d'autres communes qui souvent travaillent à Mennechy dans des services publics, font leurs courses à Mennechy dans des commerces qu'ils font vivre. Nous ne sommes pas sur une île déserte, on est dans une communauté d'habitants au milieu d'un territoire dont font partie ces communes là. Le fait que ces communes là conventionnent avec nous, non seulement, ne nous coûte pas un sous mais nous permet d'offrir un service à ces habitants qui vivent sur notre secteur tout en ne perdant pas d'argent. Je veux bien que l'on soit sur des logiques avec des œillères et de dire en dehors de Mennechy, point de salut, ce n'est pas ma vision des choses. C'est un point de vue

que l'on ne partage pas. Vous voulez Mennecy aux menneçois, quitte à ce que l'on perde de l'argent. Je dis que lorsque que nous avons des structures qui peuvent permettre d'avoir un accueil pour d'autres communes, il faut les mutualiser. C'est une logique de solidarité entre les communes contre une logique de repli. Encore une fois quand vous parlez des tarifs, parlez de la fourchette de tarifs. Ne parlez pas uniquement des tarifs les plus élevés.

**M. RICHOMME** tente de prendre la parole

**M. LE MAIRE** – Le sujet est clos, votre groupe a pu s'exprimer. Nous passons au vote.

Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à la Majorité

<b>POUR</b>	26	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Alain DRAGOMAN (pvr), Corinne SAUVAGE (pvr), Roger LE DUDAL (pvr), Dominique DUCHOSAL
<b>CONTRE</b>	6	Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Stéphane DELHOMME, Audrey OSSENI (pvr), Damien MARILLER, Marie-Laure BRANLÉ
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	1	Patricia MOULÉ

### **VIII. SYNDICAT LAMOURA**

Rapporteur : Sylvie PERUZZO

#### **24) Retrait de la commune de Mennecy du syndicat intercommunal pour l'équipement social de la région d'Evry**

**MME CUTILLAS** - Il s'agit pour Mennecy de sortir de Lamoura comme vous avez pu voir dans les documents. Avez-vous des questions ? (non).

**M. RICHOMME** - Je demande la parole car vous ne me l'avez pas octroyée sur la question précédente. Pour Lamoura il y a un seul lit. Nous allons voter pour le retrait même si je ne crois pas qu'il soit possible en l'état vu que le syndicat de Lamoura s'est réuni et que d'autres dispositions vont engager les 4 communes essonniennes dans un processus plus long de désengagement et que cela va être compliqué. Je vous rappelle Monsieur le Maire que vous êtes le garant de l'autorité et que vous êtes le premier à être le plus exemplaire. Dans un débat démocratique, on a à se respecter et vous êtes le premier à ne pas le faire. Nous ne sommes pas d'accord certes, nous ne déprécions pas et ne critiquons pas vos propos, nous vous demandons exactement la même chose. Que vous perdiez votre calme, soit. Nous n'avons pas à en subir les conséquences. Nous avons à nous respecter et je ne vous permets pas de nous faire la morale et de reprendre ou déprécier nos propos ou de les transformer. Nous ne faisons pas la même chose. Respectez nous un peu.

**M. LE MAIRE** - Vous faites la même chose en permanence. Je ne vous permets pas non plus Monsieur RICHOMME de me faire la morale. Nous allons passer au vote.

Le Conseil Municipal,  
Après délibération,

**Adopte à l'Unanimité**

<b>POUR</b>	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Alain DRAGOMAN (pvr), Corinne SAUVAGE (pvr), Roger LE DUDAL (pvr), Dominique DUCHOSAL, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Stéphane DELHOMME, Audrey OSSENI (pvr) , Damien MARILLER, Marie-Laure BRANLÉ
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	1	Patricia MOULÉ

**IX. SPORTS-CULTURE****Rapporteur : Annie PIOFFET****25) Approbation du programme d'actions pour la Saison Culturelle 2011-2012**

**MME PIOFFET** - Il s'agit de l'approbation du programme d'actions pour la saison culturelle 2011-2012 dans le cadre du contrat de développement culturel signé avec le Conseil Général de l'Essonne. Le programme pour la saison se décline en 4 actions. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce programme d'actions. Avez-vous des questions ? (non).

**Le Conseil Municipal,****Après délibération,****Adopte à l'Unanimité**

<b>POUR</b>	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Alain DRAGOMAN (pvr), Corinne SAUVAGE (pvr), Roger LE DUDAL (pvr), Dominique DUCHOSAL, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Stéphane DELHOMME, Audrey OSSENI (pvr) , Damien MARILLER, Marie-Laure BRANLÉ
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	1	Patricia MOULÉ

**X. PERSONNEL****Rapporteur : Xavier DUGOIN****26) Créations de 7 postes d'Adjoints techniques de 2<sup>e</sup> classe à temps non complet**

**M.Xavier DUGOIN** - Il s'agit comme vous avez pu le lire dans la note explicative d'adaptation pour les emplois d'études surveillées. Cela concerne 7 postes d'adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe qui seront actés à compter du 1<sup>er</sup> décembre pour une durée hebdomadaire de 6 heures. Avez-vous des questions ? (non).

Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l'Unanimité

<b>POUR</b>	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Alain DRAGOMAN (pvr), Corinne SAUVAGE (pvr), Roger LE DUDAL (pvr), Dominique DUCHOSAL, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Stéphane DELHOMME, Audrey OSSENI (pvr) , Damien MARILLER, Marie-Laure BRANLÉ
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	1	Patricia MOULÉ

**27) Information concernant la mise à disposition d'un agent du SIARCE auprès de la Mairie de Mennecy**

**M.Xavier DUGOIN** - Il s'agit d'un emploi d'animateur qui travaillait à temps plein à la commune de Mennecy qui a muté au SIARCE par voie administrative comme cela se fait. Ceci étant, il restera deux jours par semaine soit 40% de son temps de travail sur la commune de Mennecy et plus précisément sur le suivi des chantiers jeunes et pour piloter ce type de projet au sein du service jeunesse. La commission administrative paritaire a donné un avis favorable

**M. RICHOMME** - Je rebondis car le sujet me le permet par rapport à cette délibération, on s'abstiendra. Notre directeur des services techniques est parti, a-t-on un nouveau directeur des services techniques. Qu'en ait-il de son recrutement ?

**M. LE MAIRE** - Nous avons effectivement trouvé un nouveau directeur des services techniques qui prendra son poste mi janvier et qui vous sera présenté lors des commissions et conseils municipaux du mois de janvier.

**M.Xavier DUGOIN** - Je reviens sur le dossier et je le soumets au vote.

Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à la Majorité

		Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Cyril
--	--	--

<b>POUR</b>	26	MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Alain DRAGOMAN (pvr), Corinne SAUVAGE (pvr), Roger LE DUDAL (pvr), Dominique DUCHOSAL
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	6	Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Stéphane DELHOMME, Audrey OSSENI (pvr), Damien MARILLER, Marie-Laure BRANLÉ
<b>ABSENT</b>	1	Patricia MOULÉ

**28) Mise à disposition de 7 agents de la Police Municipale de la Commune de Mennecey auprès de la Commune d'Echarcon**

**M.Xavier DUGOIN** - C'est une délibération en cohérence avec celle qui a été proposée tout à l'heure de manière à ce que statutairement les choses puissent se faire. Je suppose comme il y a des logiques de cohérence, vous allez voter contre.

**M.MARILLER** - Juste une simple question d'arithmétique. Combien d'heures hebdomadaires effectuent nos policiers municipaux ?

**M. LE MAIRE** - Nous sommes à 35 heures en France

**M.MARILLER** - Nous sommes d'accord que chaque agent va faire 6 heures hebdomadaire, multipliées par 7, nous arrivons à 42 heures. Vous m'avez dit toute à l'heure que le coût d'un agent était compris entre 23000 et 30000 euros. Je pense qu'on perd de l'argent. Je veux bien qu'il y ait une solidarité entre les communes, mais je ne pense pas que ce soit aux menneçois de payer pour Echarcon.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à la Majorité**

<b>POUR</b>	26	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Alain DRAGOMAN (pvr), Corinne SAUVAGE (pvr), Roger LE DUDAL (pvr), Dominique DUCHOSAL
<b>CONTRE</b>	6	Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Stéphane DELHOMME, Audrey OSSENI (pvr), Damien MARILLER, Marie-Laure BRANLÉ
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	1	Patricia MOULÉ

**M. RICHOMME** - J'aimerais connaître la date du prochain Conseil.

**M. LE MAIRE** - Je pense que le prochain Conseil municipal se tiendra le vendredi 16 décembre, juste avant les vacances. Sylvie PERUZZO se tient à votre disposition pour vous présenter une réalisation de l'école de l'Ormeteau. J'espère que vous avez tous noté que le marché de Noël se tiendra à la fin du mois de novembre et le festival du livre, 1<sup>er</sup> week-end de décembre.

**M. MARILLER** - Monsieur le Maire, vous n'avez pas répondu à ma question, que va-t-il se passer du surplus financier ?

**M. LE MAIRE** - Je vous ai répondu, il y a une logique de solidarité entre les communes

**M. MARILLER** - Le surplus sera donc pris en charge par la ville de Mennecey ?

**M. LE MAIRE** - Il y a des logiques de cohérence, de mutualisation, opérationnelles. Les problèmes et notamment de délinquance ne s'arrêtent pas aux frontières des communes. Je vous souhaite un bon repos et je vous dis au mois prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 20.

Ch. P...  
*(Handwritten signature)*

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT  
Maire de Mennecey  
1<sup>er</sup> Vice Président de la CCVE



*(A large collection of handwritten signatures in black and blue ink, some overlapping the official seal and text.)*